

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 2 MARS 2021 à 20H45

L'an deux mille vingt et un,

Le deux mars, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER, Maire.

Présents : Monsieur Daniel CHEVALIER, Maire, Mesdames Sabine BREDOUX, Fatiha BECQUART, Messieurs Philippe BAPTIST, Jacques RADÉ, Jean-Pierre SIVADIER, adjoints, Mesdames Gisèle FRUGIER, Émilie GEORGIN, Aurélie SCAL, Marie-José GOULD, Messieurs Ousmane KEITA, Julien QUINTERNE, Franck GALLUS, Franck PAILLOUX, Adrien DEL POZO conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir : Mme Sandrine GILBERT à M. Daniel CHEVALIER, Mme Martine DESENCLOS à Mme Gisèle FRUGIER, Mme Elisabeth CHAVANNE à M. Jacques RADÉ

Absents excusés : Monsieur Guy BRANET

Secrétaire de séance : Madame Sabine BREDOUX

Les membres du Conseil Municipal s'associent à Monsieur le Maire pour présenter leurs sincères condoléances à Monsieur BRANET pour la perte de son épouse.

I-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021

Madame GOULD souhaite que les questions posées par les membres du groupe d'opposition soient inscrites au procès-verbal. Monsieur PAILLOUX et Monsieur DEL POZO s'associent à cette demande. Le verbatim n'étant pas une obligation légale, Monsieur le Maire rappelle que dès le début du mandat il avait été convenu avec l'ensemble des représentants du Conseil, Municipal, de ne pas y recourir. Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est adopté à la majorité (15 voix pour et 3 voix contre).

II- AMÉNAGEMENT : Rénovation du stade (21/03/02)

Constat initial

Villeneuve le Comte dispose depuis les années 70 d'un stade avec une piste d'athlétisme en cendrée d'une bonne qualité pour l'époque. Le terrain de football central est resté en bon état. Il n'a pas été fait d'entretien particulier sur la pelouse depuis sa construction.

Des aménagements complémentaires ont été réalisés avec le city stade, le Skate-park et l'aire de jeux des enfants ces 20 dernières années.

Les principaux points posant problèmes sont les suivants :

- Intrusion des motos et des quads sur le stade posant un problème de sécurité et un risque de dégradation des espaces,
- Portail d'entrée hors d'usage,
- Usure du Skate-park,
- Stationnement sauvage sur herbe avec présence de flaques de boue,
- Allées en terre menant aux salles,
- Piste d'athlétisme et sautoir envahis par de l'herbe,
- Accès arrière permettant aux contrevenants d'échapper à la gendarmerie.

Les utilisateurs principaux du stade :

- Les écoles publique et privée,
- Val d'Europe Athlétisme,
- Val d'Europe Football,
- VLC Sport,
- Judo Club,
- Les habitants.

Les actions déjà engagées

La société Loiseur a été retenue pour remettre en état :

- La piste d'athlétisme (désherbage et apport complément de cendrée) dont les travaux ont été réceptionnés définitivement en janvier 2021.
- Le sautoir en longueur dont les travaux sont prévus pour le 1er semestre 2021.

Le cabinet paysagiste l'Arbre à cam a été retenu pour la Maîtrise d'œuvre de la rénovation du stade pour laquelle une esquisse et un chiffrage ont d'ores et déjà été remis par le cabinet le 1^{er} décembre 2020. Parallèlement, un relevé de géomètre a été commandé à la société SOGEFRA.

Le programme

Le programme a été validé par la commission jeunesse et sports en date du 2 février 2021 :

- Prolonger visuellement l'allée de la Pointe jusqu'au parking du stade pour favoriser une promenade piétonne,
- Reprendre le talus enherbé qui protège le stade des intrusions de véhicules en conservant le caractère talus en pente coté allée et créer une cassure avec des murs en gabion de pierre coté stade pour empêcher la circulation des motos et autres engins motorisés,
- Déplacer l'accès de service du stade face à la place Cordier de Sainte-Rose,
- Créer des places de stationnements en gazon renforcé le long de l'allée,
- Fermer les accès piétons arrière sauf celui près du Clos du Fossé Rouge,
- Poser des agrès sportifs intergénérationnels,
- Remplacer les modules du Skate-park

Propositions complémentaires

- Attendre les réflexions sur la rénovation du dojo avant de déterminer la nature de l'aménagement entre les deux salles,
- Voir s'il faut remplacer ou non l'éclairage du petit stade,
- Voir pour ajouter des jeux pour enfants (9 / 12 ans) : devis en cours.

Le montant estimatif des travaux d'élève à 460 000€ TTC.

Dans le plan pluriannuel d'investissement le budget prévu pour la rénovation du stade était de 500 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le programme le programme d'aménagement du stade ainsi que les propositions complémentaires,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

III-INTERCOMMUNALITÉ : SDESM - ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY (21/03/03)

Avec l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Tresigny. Le syndicat sera composé de 446 communes sur les 514 du département (399 communes rurales qui versent la taxe et 47 communes urbaines).

Les activités du SDESM s'articulent autour de 5 grandes missions :

- L'éclairage public
- L'électrification et le contrôle des concessionnaires
- L'achat d'énergie
- Le système d'information géographique
- Le soutien à la transition énergétique et mobilité électrique.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Le SDESM assure le bon fonctionnement des installations grâce au marché de maintenance et d'exploitation.
- Il octroie des subventions définies par le comité syndical aux communes qui respectent les règles énoncées dans la charte éclairage public.

L'ÉLECTRIFICATION ET LE CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES :

- Le SDESM œuvre à la qualité de la fourniture d'électricité sur le territoire.
- Il procède à l'enfouissement des réseaux secs, à l'extension de réseaux basse tension et haute tension A et au renforcement des réseaux.
- Il propose aux communes de rénover deux postes de transformation par an.
- Le contrôle du concessionnaire porte sur la performance et le tableau de bord et le suivi des indicateurs de performance.

L'ACHAT D'ÉNERGIE :

- Coordination d'un groupement d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité.
- Recensement des besoins, passation et déploiement des marchés auprès des collectivités.
- Management du groupement de commande.
- Assistance auprès des collectivités adhérentes pour l'exécution du marché.
- Intervention dans les litiges avec les fournisseurs.
- Détermination des frais de participation.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE :

Le SDESM met à disposition de ses adhérents un outil nommé ArcOpole Pro qui rassemble un ensemble d'informations géographiques ou géolocalisées telles que les réseaux secs adossés à différents fonds de plan et permet aux utilisateurs de visualiser les données sous forme de cartes personnalisables.

Le portail comporte plusieurs thématiques métiers, les réseaux de distribution d'énergie électricité et gaz, les réseaux de transport d'énergie, le potentiel de développement des ENR et les réseaux de communication électronique, le mobilier d'éclairage public communal.

En projet 2021-2023, des prises de vues aériennes avec deux ortho photos nocturnes :

- Luminance des éclairages extérieurs.
- Thermographie des bâtiments.

LE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉ ÉLECTRIQUE :

- Le SDESM exerce un ensemble de compétences au service des territoires de Seine-et-Marne : la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement des plans climat énergie.
- Accompagnement de ses adhérents dans la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, bois, géothermie, méthanisation, ...), réalisation d'études chantier en maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Concession d'un réseau de chaleur public à Lizy sur Ourcq dans le cadre d'une délégation de service public.
- Versement de fonds de concours pour le financement des travaux de mise en œuvre des énergies renouvelables.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE :

- Exploitation d'un réseau de 172 bornes publiques de recharges pour véhicules électriques en Seine-et-Marne via son réseau éco charge 77.
- Conseil et accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre de nouvelles bornes.
- Préfiguration des mobilités propres de demain, schéma directeur bio GNV, IRVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MR BAPTIST
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny.

IV. PERSONNEL COMMUNAL : Modification du RIFSEEP (21/03/04)

Le régime indemnitaire dont bénéficient les agents municipaux tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP se compose de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Suite aux recrutements de personnels sur de nouveaux grades, il est nécessaire de délibérer afin de :

- Déterminer les groupes de fonctions et les montants maxi pour ces cadres d'emplois,
- Ventiler ces groupes de fonctions par cadre d'emplois,
- Définir l'enveloppe globale afférente au RIFSEEP par cadre d'emplois,
- Définir les modalités de répartition des montants indemnitaires par grade à l'intérieur des groupes de fonction pour chaque cadre d'emplois.

Les grades concernés par la modification du RIFSEEP sont :

- Attaché territorial principal,
- Ingénieur territorial
- Adjoint administratif territorial principal 1ère classe

Les modalités de maintien de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique sont :

- L'IFSE est suspendu en cas de congé de longue maladie, congé longue durée, congé de grave maladie.
- L'IFSE est maintenu en cas de congés de maternité, paternité, adoption, d'accueil de l'enfant, maladie ordinaire, accident du travail, maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique. En cas de Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), l'IFSE suit le sort du traitement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ.

APPROUVE les modifications du RIFSEEP à compter du 2 mars 2021.

V. Questions diverses

Question n°1 de la liste Nouvel Élan Vilcomtois :

Suite à la remontée de certains administrés sur les dysfonctionnements constatés lors de travaux rue Victor Hugo, serait-il possible à l'avenir d'anticiper l'organisation de ces derniers en affichant les arrêtés de fermeture dans les délais légaux, en boitant aux riverains concernés un tract de rappel, en informant ces derniers des modalités de ramassage des poubelles et encombrants lors de fermeture de

rues et en veillant à ce que les entreprises interviennent avec plus de précautions. Par ailleurs, comment est-il possible qu'après deux interventions de notre opérateur sur les fuites constatées le samedi 20 février, l'eau a continué de s'écouler en continu jusqu'au lundi matin sans que l'astreinte ne soit de nouveau contactée ?

Réponse : L'arrêté a été demandé par l'entreprise TERE pour ENEDIS le 12 février pour un démarrage théorique le 15 février mais en réalité l'entreprise TERE est intervenue à partir du 16. L'arrêté a été affiché le 12 février.

D'après l'entreprise, le courrier riverains a été transmis le mercredi 10 février. Il semble néanmoins que certaines personnes ne l'ont pas eu, des boîtes aux lettres ont semble-t-il été oubliées. La commune demande toujours aux entreprises de faire une pré-information.

Modalités de ramassage des poubelles : les riverains les ont emmenées près des barrières. Un point sera fait avec l'entreprise pour les travaux qui restent à venir.

Concernant les fuites :

- *Une 1ère fuite a été constatée vendredi 19 au matin : l'entreprise SUEZ est intervenue pour stopper la fuite sur un para-gel riverain (sans doute suite aux travaux TERE).*
- *2ème fuite le samedi 20 sur la même zone, nouvelle intervention SUEZ le samedi, recherche de fuite non localisée : fermeture des bouches à proximité mais impossibilité de voir si cela continuait à fuite car la fosse était imbibée d'eau.*
- *3ème fuite (qui est en fait la continuité de la fuite du samedi) : SUEZ est intervenue moins d'1 heure après avoir été informée d'une nouvelle fuite et confirme que le problème venait de sa conduite et de raccords fuyards.*
- *Pas d'incidence financière pour la commune.*

Les trottoirs et bordures seront réalisés à compter du 8 mars pendant une durée de 2 semaines. La voie sera réouverte dans l'attente de la réalisation prochaine de l'enrobée.

Question n°2 de la liste Nouvel Élan Vilcomtois :

Nous avons été abordés par des riverains de la rue Basse des Fossés qui s'étonnent, à juste titre, de constater que les nouveaux trottoirs ne sont pas utilisables par les piétons car les voitures sont soit garées dessus ou devant une entrée de garage, bloquant ainsi la circulation sur les trottoirs. Que proposez-vous pour faire appliquer la loi qui interdit le stationnement sur le trottoir ?

Réponse : Les travaux ne sont pas encore terminés, des emplacements de stationnement vont être matérialisés sur la rue, avec des chicanes. Une fois les travaux achevés, une information sera faite aux riverains et dans un second temps, les contrevenants seront verbalisés si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

* * *